



Conseil d'administration

346^e session, Genève, octobre-novembre 2022

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment du programme, du budget et de l'administration

Date: 30 septembre 2022

Original: anglais

Deuxième question à l'ordre du jour

Questions relatives aux locaux de l'OIT

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège

Objet du document

Le présent document fait le point, à l'intention du Conseil d'administration, sur la phase 2 des travaux de rénovation et sur la demande de permis de construire déposée pour le projet de périmètre de sécurité du siège.

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Aucun.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Présentation d'autres rapports aux futures sessions du Conseil d'administration.

Unité auteur: Bureau du Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme (DDG/MR); Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Documents connexes: GB.343/PFA/1; GB.341/PFA/3(Rev.1); GB.341/PFA/3(Add.1); GB.340/PFA/PV; GB.340/PFA/3; GB.337/PV; GB.337/PFA/2; GB.337/PFA/2(Add.1); GB.335/PFA/3; GB.335/PFA/3(Add.); GB.334/PFA/PV; GB.334/PFA/2; GB.332/PFA/3; GB.326/PFA/3; GB.344/PFA/4/1.

► Introduction

1. À sa 341^e session (mars 2021), le Conseil d'administration a approuvé l'ampleur définitive de la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège et demandé au Bureau de présenter le budget définitif de la phase 2 à la session suivante. Il a également autorisé le Directeur général à conclure un accord avec l'entreprise principale retenue pour les travaux de la phase 2 dans la limite des ressources disponibles ¹.
2. À sa 343^e session (novembre 2021), le Bureau a soumis au Conseil d'administration le budget proposé pour la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège et l'a informé qu'il avait conclu un accord avec une entreprise. Le Bureau a également soumis au Conseil des informations supplémentaires sur le projet de périmètre de sécurité du siège, compte tenu du progrès des consultations avec le Département de la sûreté et de la sécurité du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les architectes et les ingénieurs ². À cette session, le Conseil d'administration:
 - a) a approuvé le budget proposé pour la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège figurant dans le document GB.343/PFA/1, dans la limite des ressources disponibles à l'issue de la vente de la parcelle de terrain;
 - b) a prié le Bureau de lui présenter à sa 344^e session (mars 2022) le budget afférent au projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège ³.
3. À sa 344^e session (mars 2022), le Bureau a présenté au Conseil d'administration le budget proposé pour le projet de périmètre de sécurité du siège, compte tenu des demandes formulées par le Département de la sûreté et de la sécurité, les architectes et les ingénieurs ⁴. À cette session, le Conseil d'administration:
 - a) a approuvé le budget proposé pour la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège figurant dans le document GB.344/PFA/4/1, dans la limite des ressources disponibles à l'issue de la vente de la parcelle de terrain;
 - b) a prié le Directeur général de continuer ses échanges avec le gouvernement du pays hôte à propos d'une éventuelle contribution financière et d'une coordination pour la mise en œuvre du projet de périmètre de sécurité.
4. Le présent document fait le point, à l'intention du Conseil d'administration, sur l'état d'avancement de la phase 2 des travaux de rénovation, sur la contribution financière du gouvernement du pays hôte et sur la demande de permis de construire déposée pour le projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège.

¹ GB.341/PFA/PV, paragr. 94.

² GB.343/PFA/1.

³ GB.343/PFA/PV, paragr. 3.

⁴ GB.344/PFA/4/1.

► Phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège

5. Le Conseil d'administration se souviendra que la phase 2 des travaux se divise en quatre étapes, dont la première a commencé à la fin de 2021 avec la salle du Conseil d'administration, les salles I et II et la bibliothèque. Les travaux en cours, qui doivent s'achever à la fin de 2022, ont subi le contrecoup des problèmes survenus dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et de certains imprévus qui vont malheureusement repousser la fin des travaux au début de 2023. Outre ces retards, les problèmes d'approvisionnement ont entraîné une hausse du coût des marchandises, liée au déséquilibre entre l'offre et la demande. Dans ces circonstances, l'équipe du projet fait tout son possible pour trouver des solutions aux retards de livraison et contenir l'inflation des coûts.
6. Les problèmes d'approvisionnement ont eu des conséquences très variées, tous les matériaux de construction n'étant pas touchés au même degré, ce qui fait qu'il est difficile de prévoir les contraintes à venir. Face aux pénuries de matériaux, l'équipe a dû opter pour diverses solutions permettant de tenir les délais sans sacrifier la qualité: par exemple, le choix de produits de substitution pour les composants audiovisuels, l'optimisation du système de ventilation, ou encore l'externalisation du câblage des données. Les pénuries de bois ont par ailleurs obligé à revoir certains travaux, comme ceux qui étaient prévus dans la salle du Conseil d'administration et dans la salle II, où les panneaux de bois ne seront pas remplacés mais restaurés. Enfin, certains articles comme la moquette et certains luminaires vont être achetés dès maintenant pour éviter les hausses de prix prévues et les retards de livraison susceptibles de survenir aux étapes ultérieures.
7. Les travaux imprévus sont essentiellement liés à des problèmes qui sont apparus après les démolitions, notamment les mesures de protection contre l'incendie qu'il a fallu mettre en place au-dessus des gaines de ventilation, suite aux échanges avec les services d'incendie locaux, et les travaux de dépollution qui ont été effectués après la découverte dans certains locaux techniques de peinture contenant du plomb et des PCB (polychlorobiphényles), ce qui a obligé à condamner la zone contaminée pendant une longue période pour pouvoir procéder aux opérations d'élimination. Afin de limiter de telles interruptions des travaux dans l'avenir, l'équipe étudie actuellement les prochaines phases du chantier pour pouvoir déterminer à l'avance quel sera le niveau de dépollution à prévoir et lancer les travaux nécessaires le plus tôt possible.
8. Malgré les problèmes décrits précédemment, le Bureau estime qu'il sera en mesure de respecter la date d'achèvement prévue pour l'ensemble du chantier, à savoir fin 2025, mais aussi et surtout le budget convenu de 130,4 millions de francs suisses, grâce à des analyses qualité-coût systématiques et à des changements de priorité dans les travaux.

► Projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège

9. Le gouvernement du pays hôte a confirmé qu'il apporterait une contribution financière de 4 millions de francs suisses au projet de création d'un périmètre de sécurité au siège. Cet apport permet de confirmer que le budget de 22,9 millions de francs suisses, plus ou moins 10 pour cent, approuvé par le Conseil d'administration à sa 344^e session (mars 2022), correspond aux ressources actuellement disponibles. Cela n'empêche toutefois pas l'équipe de faire tout son possible pour maîtriser les coûts afin de rester dans les limites du budget approuvé.

10. Le Bureau a déposé une demande de permis de construire qui devrait en principe être officiellement approuvée en septembre 2022. Du fait des préoccupations exprimées par les autorités au sujet de la proposition de couverture des passages réservés aux personnes à mobilité réduite, cet élément a été retiré pour ne pas retarder le traitement de la demande. Sous réserve des orientations du Conseil d'administration à cet égard, cette proposition pourra toutefois être réexaminée ultérieurement. Parallèlement à la demande de permis de construire, la conception détaillée du projet a avancé; elle est aujourd'hui pratiquement terminée et la préparation des appels d'offres a commencé en vue d'une publication à partir d'octobre 2022, compte tenu de la date d'achèvement fixée à la fin de 2024.
11. Pendant la durée des travaux, l'accès des véhicules au site sera transféré à l'ouest de l'entrée actuelle et se fera par la voie située sur la parcelle voisine (n° 4057). Un poste de garde temporaire sera érigé au début de 2023 et restera en service jusqu'à la fin des travaux pour assurer la sécurité des usagers. L'accès des piétons sera modifié en cas de besoin, mais restera globalement inchangé. Une signalisation claire et des renseignements supplémentaires seront fournis en temps utile.

► **Projet de décision**

12. **Le Conseil d'administration demande au Bureau de lui soumettre, à sa 347^e session (mars 2023), un rapport actualisé sur l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège et du projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège.**